



Brève de l'IDD n°44 (06.08.20)

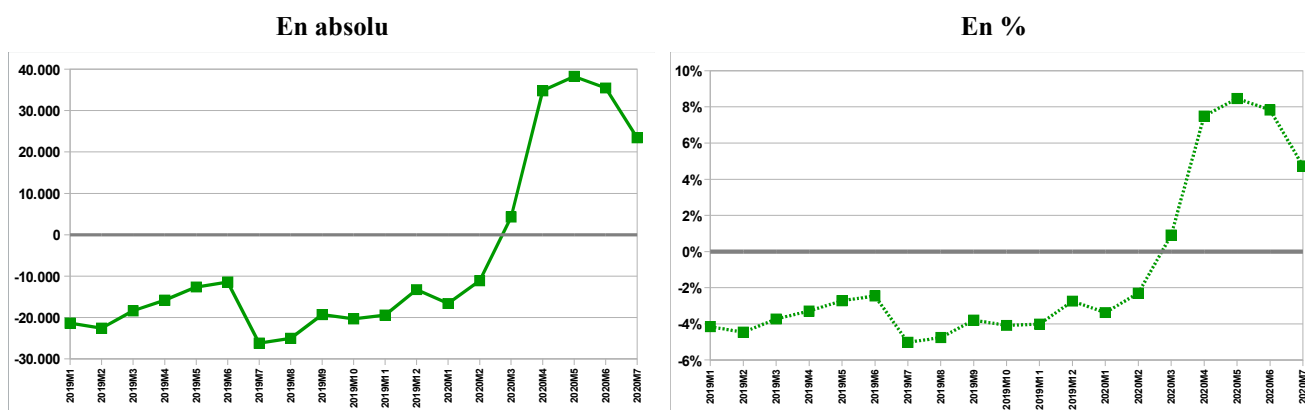
Mieux comprendre les évolutions récentes du nombre de demandeurs d'emploi inoccupés (DEI)

Même si c'est de manière imparfaite, le nombre de demandeurs d'emploi inoccupés (DEI) recensés chaque mois par les organismes publics de l'emploi régionaux (et collationnés par NBB.Stat) est la meilleure statistique qu'on ait du nombre de personnes – inoccupées – à la recherche d'un emploi. Certes, le nombre de DEI ainsi obtenu est supérieur au nombre de DE recensés par l'Enquête sur les forces de travail mais la définition utilisée par celle-ci est très restrictive¹. A l'inverse, des DEI ne sont pas nécessairement inscrits auprès de leur organisme public de l'emploi.

Mais, quoiqu'il en soit, chaque approche est utile pour comprendre ce qui se passe sur le marché du travail, en particulier dans la crise économique exceptionnelle qui s'est ouverte en mars ; les statistiques des DEI ont notamment ceci d'intéressant qu'elles évoquent des populations de DEI peu évoquées par ailleurs.

Depuis mars, le nombre total de DEI est en forte hausse à un an d'écart, comme le montrent les deux graphiques suivants. La hausse maximale a été enregistrée en mai (+38.000 à un an d'écart) ; l'augmentation à un an d'écart recule depuis lors (+ 23.000 "seulement" en juillet).

Évolution à un an d'écart du nombre de DEI – 01/2019-07/2020 – Belgique – **total**



Cette moindre dégradation du chômage depuis mai ne se retrouverait pas dans l'évolution du nombre total de DEI une fois la série désaisonnalisée et lissée, si on tient compte des développements attendus. Attention : les valeurs les plus récentes (mois de février à juillet) sont à considérer prudemment !

1 « Les chômeurs sont toutes les personnes qui :

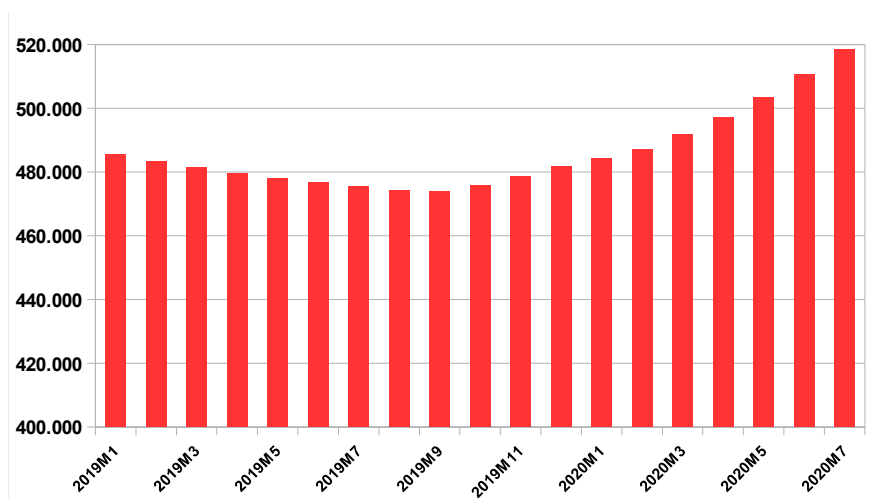
- (a) étaient sans travail pendant la semaine de référence, c'est-à-dire qui n'ont pas travaillé en tant que salarié ou indépendant ;
- (b) étaient disponibles pour travailler, c'est-à-dire pour commencer une activité en tant que salarié ou indépendant dans un délai de deux semaines après la semaine de référence;
- (c) étaient à la recherche active d'un travail, c'est-à-dire qui avaient entrepris des démarches spécifiques en vue de trouver un emploi salarié ou non salarié pendant une période de quatre semaines se terminant à la fin de la semaine de référence, ou qui avaient trouvé un travail à commencer plus tard, c'est-à-dire endéans une période maximale de trois mois.

Attention ! Les taux de chômage BIT sont indépendants d'une inscription éventuelle auprès du FOREM, d'Actiris, du VDAB ou de l'ADG ainsi que de la perception d'une allocation de l'ONEM et ne peuvent dès lors être comparés aux taux de chômage administratifs. »

Source : <https://statbel.fgov.be/fr/themes/emploi-formation/marche-du-travail/emploi-et-chomage#documents>

NB : Les évolutions des 6 premiers mois de 2019 en Wallonie sont influencées à la hausse par une adaptation du comptage des DEI issus des CPAS, avec une influence significative sur les évolutions du nombre d'inscrits obligatoires au niveau national et du nombre total de DEI en Wallonie (et donc au niveau national).

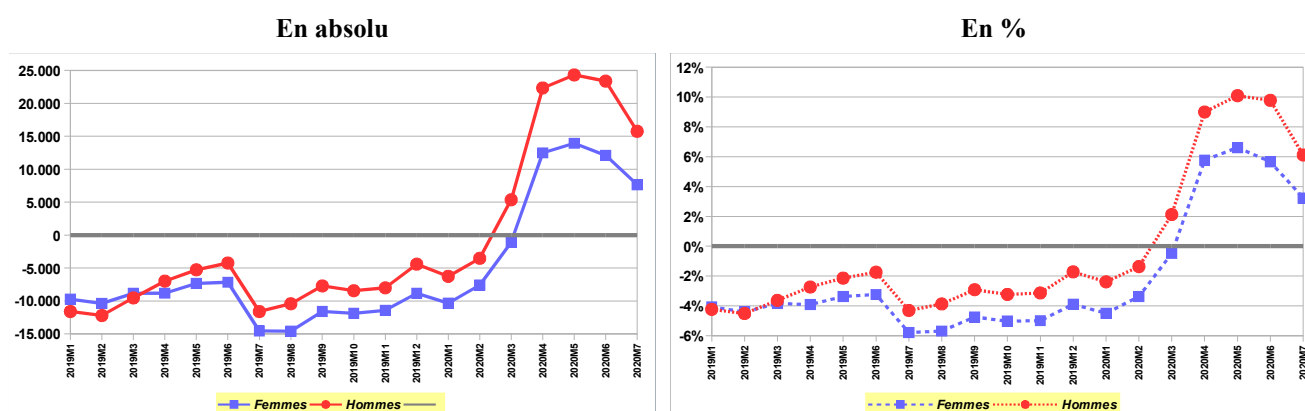
Nombre total de DEI – série désaisonnalisée et lissée – estimations pour la période 02/20-07/20 !



Les données collationnées par la BNB sont détaillées par genre, âge et région. Comme le montrent les graphiques suivants :

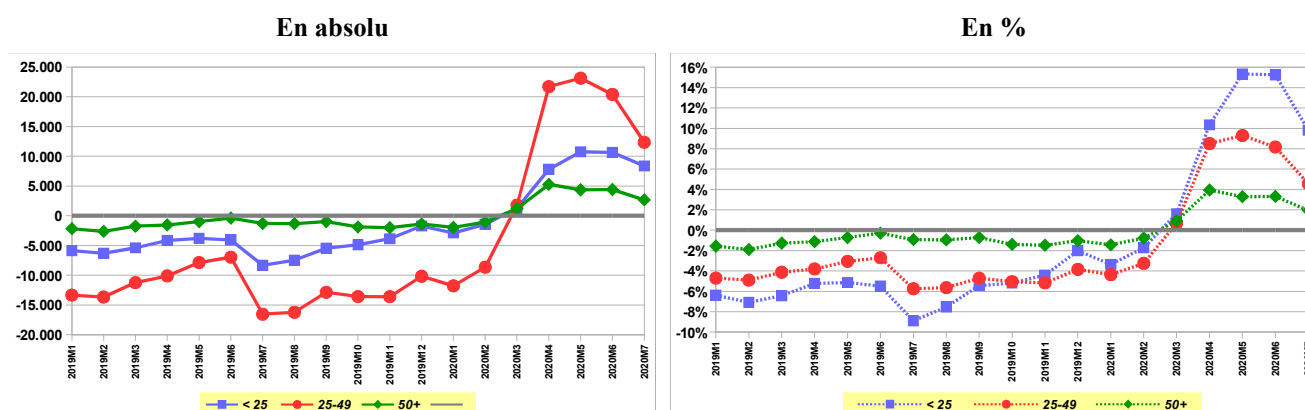
- le nombre de demandeurs d'emploi augmente plus vite que le nombre de demandeuses d'emploi ; on notera que cette tendance a commencé, mais avec de plus faibles écarts, dès avril 2019 ;

Évolution à un an d'écart du nombre de DEI – 01/2019-07/2020 – Belgique – par genre



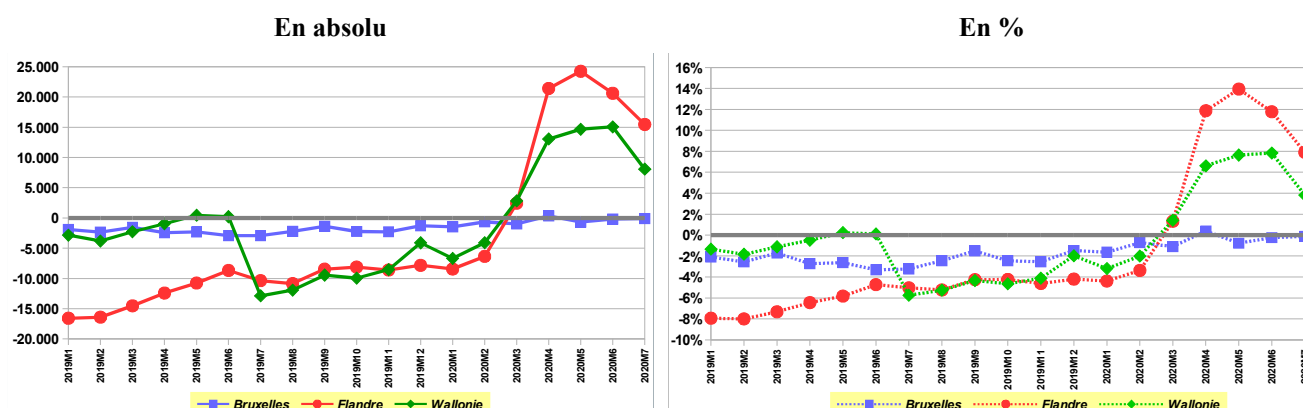
- en absolu c'est la catégorie de 25-49 ans qui gonfle le plus mais ce sont les jeunes DEI dont le nombre augmente le plus en termes relatifs (presque 16% en plus en juin comme en mai, 10% en juillet) ; on relèvera encore que c'est la catégorie des 25-49 ans qui contribue le plus au "tassement" dont question ci-dessus ;

Évolution à un an d'écart du nombre de DEI – 01/2019-07/2020 – Belgique – par âge



- à un an d'écart c'est en Flandre que le nombre de DEI augmente le plus, en absolu comme en pourcentage ; c'est néanmoins toujours en Wallonie qu'il y a le plus de DEI (219.000 en Wallonie en juillet et 211.000 en Flandre) ; le nombre de DEI à Bruxelles ne bouge quasiment pas.

Évolution à un an d'écart du nombre de DEI – 01/2019-07/2020 – Belgique – par région



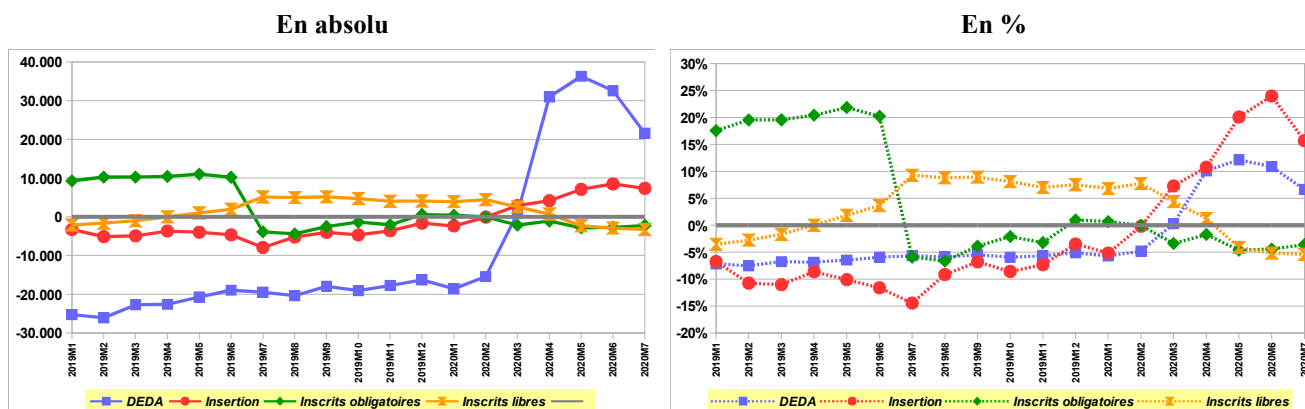
Une récolte de données directement auprès des organismes de l'emploi régionaux permet d'affiner le diagnostic dans la mesure où ceux-ci détaillent les DEI en 4 grandes catégories :

1. Les DEI demandeurs d'allocation (= chômeurs indemnisés pour l'ONEM) (acronyme = DEDA), c'est-à-dire les personnes qui ont travaillé assez longtemps pour bénéficier d'une allocation de chômage ou celles qui ont terminé leur stage et donc bénéficient d'une allocation d'insertion.
2. Les jeunes en stage d'insertion. Attention : un jeune bénéficiant d'un RIS en attendant de terminer son stage d'insertion sera inscrit dans cette catégorie et non dans la catégorie suivante.
3. Les autres inscrits obligatoires (notamment voire principalement les DEI issus des CPAS).
4. Les inscrits libres (par exemple : un jeune qui n'a pas travaillé assez pour obtenir une allocation de chômage, qui n'est pas dans les conditions pour bénéficier d'une allocation d'insertion et qui ne dépend pas de son CPAS peut s'inscrire dans son organisme d'emploi régional).

Les deux graphiques ci-après (voir haut de la page suivante) montrent que

- l'essentiel de l'augmentation du nombre de DEI à un an d'écart vient de la catégorie des DEI demandeurs d'allocation ; il est vrai qu'ils représentent environ 2/3 des DEI (les trois autres catégories représentent chacune environ 11% du total) ; leur importance relative est appelée à augmenter dans les mois qui viennent ;
- les jeunes en stage d'insertion voient leur nombre augmenter d'environ 7.000-8.000 unités au cours des trois derniers mois ; ils représentent la toute grande part de l'augmentation du nombre de DEI de moins de 25 ans (presque 90% en juillet) ; c'est cette catégorie de DEI qui augmente le plus en termes relatifs ; cette augmentation est alimentée notamment par de moindres sorties du chômage et des retours au chômage après un emploi (le plus souvent CDD ou intérim) ;
- les deux autres catégories de DEI sont en modeste recul à un an d'écart ; on peut proposer trois explications :
 - il y a probablement moins de sanctions (suspensions ou exclusions) du chômage
 - en début d'année 2020 le nombre de bénéficiaires du RIS était stabilisé et on peut supposer que l'augmentation attendue du nombre de bénéficiaires suite à la crise est progressive ; en tout état de cause il y a un décalage entre l'arrivée en CPAS et l'inscription comme DEI
 - on peut imaginer que les personnes inscrites librement qui n'ont droit à rien (par exemple une femme "rentrante" sur le marché du travail) renoncent ou sont moins nombreuses à s'inscrire dans un contexte déprimé.

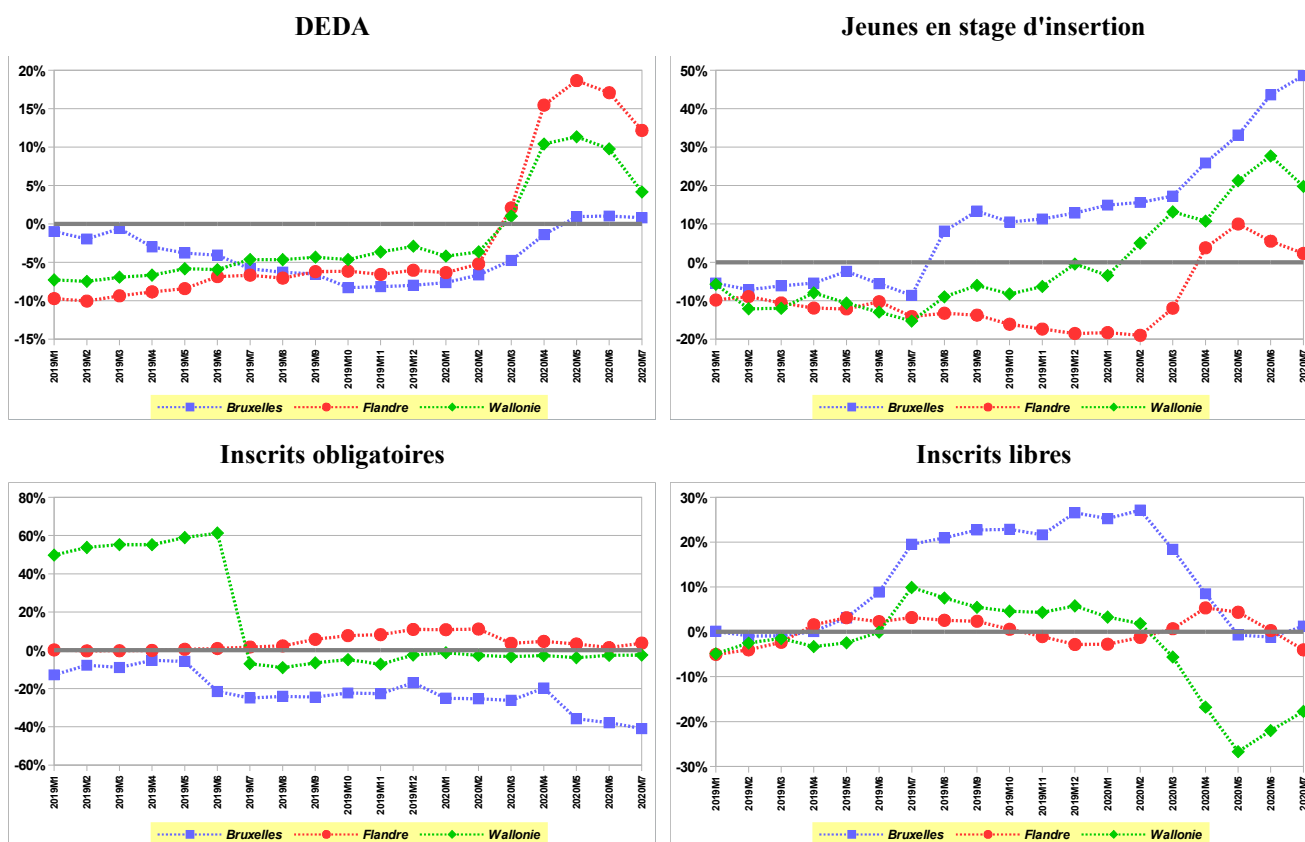
Évolution à un an d'écart du nombre de DEI – 01/2019-07/2020 – Belgique – **par catégorie**



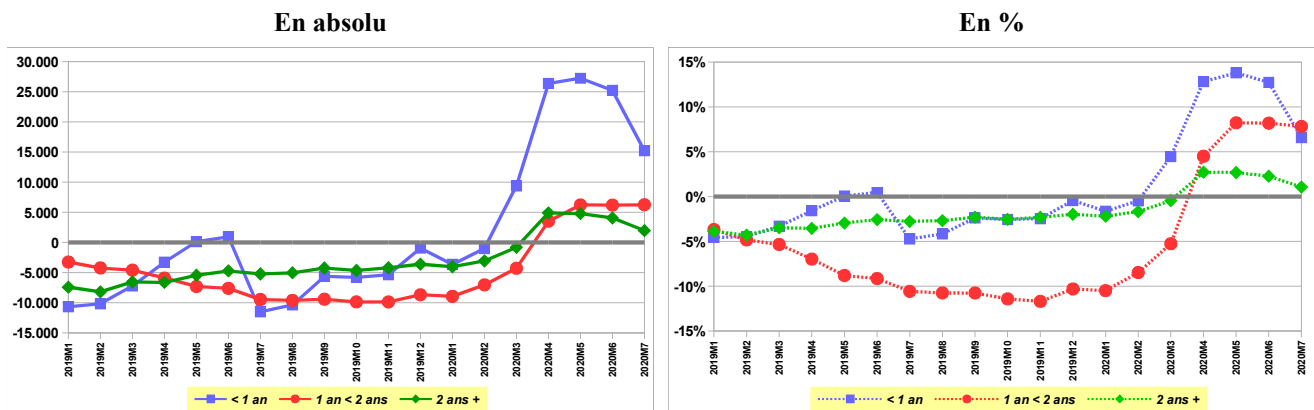
On observe des différences régionales dans les évolutions respectives de ces quatre catégories de DEI ; trois points d'attention :

- la stagnation du nombre de DEI bruxellois (voir ci-dessus) est le résultat de mouvements en sens divers, notamment une forte augmentation (+49% en juillet) des jeunes en stage d'insertion et un recul (-41%) du nombre des inscrits obligatoires ;
- à un an d'écart, l'augmentation du nombre de DEDA est très faible à Bruxelles de mai à juillet, plus marquée en Flandre et dans une moindre mesure en Wallonie mais en recul entre mai et juillet dans ces deux régions ;
- les évolutions sont très divergentes pour ce qui est des jeunes en stage d'insertion : +2% en juillet en Flandre, +20% en Wallonie et +49% à Bruxelles.

Évolution à un an d'écart du nombre de DEI – 01/2019-07/2020 – **Régions – par catégorie – en %**



Enfin, les données récoltées auprès des organismes de l'emploi régionaux permettent un découpage en fonction de la durée d'inoccupation. Sans surprise, on constate que c'est le nombre de DEI d'une durée en chômage de moins d'un an qui augmente le plus, en absolu comme en pourcentage (sauf en juillet 2020).



Une conclusion importante qui apparaît à la lecture de ces données est qu'il est pertinent d'également étudier les évolutions du nombre de DEI en les décomposant suivant les quatre grandes catégories.

Or, il faut bien constater que l'analyse macroéconomique du chômage utilise peu, voire pas du tout, ces données, aussi bien au niveau national qu'au niveau régional. C'est dommage.

On devrait même aller plus loin encore en combinant les différents critères d'analyse et en exploitant toute la richesse des données dont disposent les organismes publics de l'emploi des 4 régions. Mais ceci demanderait des moyens qui dépassent l'ambition de cette note dont le principal objectif est de montrer tout l'intérêt d'élargir l'analyse ; il n'appartient pas non plus à l'IDD d'assumer une responsabilité qui devrait être assumée officiellement.

Il faut qu'une institution fédérale (le Bureau fédéral du Plan ou la BNB ou le SPF Emploi ?) collationne systématiquement et analyse ces données, ce qui, je pense, améliorerait significativement l'analyse macroéconomique du marché du travail.

Deux points pour terminer :

- il serait pertinent d'étendre à 30 ans la limite d'âge supérieure qui délimite la catégorie des jeunes ; cette modification serait amplement justifiée par la durée croissante des études, la place prise dans les parcours par les périodes d'entre-deux et les difficultés d'insertion des jeunes ;
- au vu des informations dont on dispose aujourd'hui, il semble peu probable que le nombre moyen de DEI prévu par le Bureau fédéral du Plan en juin 2020 – 545.000 en moyenne annuelle – soit atteint ; tant mieux, mais à vérifier dans les mois qui viennent.

Philippe Defeyt